





## À propos des cartes

### Minorités visibles

Proportion de la population appartenant à un groupe des minorités visibles. Tels que définis par la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986), les membres des minorités visibles sont des personnes (autres que les Autochtones) qui n'appartiennent pas à la race caucasienne ou à la race blanche.

### Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.). Ici, on utilise l'écoumène national de population du Recensement de 2006. Il est défini comme englobant tous les secteurs de dénombrement dont la densité de population est d'au moins 0,4 habitants au kilomètre carré. Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle, les limites détaillées de l'écoumène sont généralisées manuellement, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées.

On s'est servi de l'écoumène pour présenter les données reliées sur la santé afin de mettre l'accent sur les régions les plus peuplées du Canada.

### Régions sociosanitaires

Les gouvernements provinciaux définissent les régions sociosanitaires comme étant les secteurs de responsabilité des conseils régionaux de santé (c.-à-d. établis par la loi) ou des régions qui intéressent les autorités en matière de santé. Les limites qui figurent sur la carte sont celles qui étaient en vigueur en décembre 2007.

Afin de comparer des régions dont les caractéristiques socioéconomiques sont similaires, les régions sociosanitaires ont été agrégées en « groupes de régions homologues » selon une méthode statistique objective. On a créé ainsi 9 groupes de régions homologues comptant de 3 à 24 régions sociosanitaires pouvant être situées dans des provinces différentes.

Un code à 4 chiffres a été attribué à chaque région sociosanitaire. Un code à une lettre allant de A à I a été attribué à chaque groupe de régions

### Quintile

Pour toutes les régions sociosanitaires, on a classé les valeurs des indicateurs de « faible » à « élevée », puis on les a réparties en quintiles définis de façon à ce qu'ils contiennent un nombre égal de régions sociosanitaires (autrement dit, chaque quintile comprend approximativement un cinquième des régions sociosanitaires observées). Chaque quintile est représenté par une couleur différente et l'étendue des valeurs est présentée pour chacun.